

Le mardi 2 Avril 2024



**LIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT**

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2024

Présents : **Gilles Avakian**, **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**, **Christian Roggero**.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération 11 – 2024 : Vote des taxes 2024

Le maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2023 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 2024. Il rappelle les taux d'imposition de 2023:

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 6

Fixe les taux d'imposition comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) : 21,12 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 92,30 %
- Taxe d'habitation : 19,25 %
- 

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : [mairiedevolvent@gmail.com](mailto:mairiedevolvent@gmail.com) – Site : <https://volvent.fr>

Le Maire,



Charles Brès

*Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.*